



## ECONOMIE



## Banque

## Le portefeuille pays de la BAD passé en revue

Un atelier de validation des conclusions de la revue du portefeuille de la Banque africaine de développement (BAD) au Togo, au titre de l'année 2022 s'est tenu vendredi 28 octobre à Lomé. Les travaux ont permis d'évaluer les projets financés par l'institution au Togo.

PAGE 9

## RELIGION



## Jubilé de porcelaine au Camp de prière « Jésus est la solution » de Dodji Noumonvi

Le camp de prière "Jésus est la solution", installé à Kpové dans la préfecture de Haho célèbre ses 20 ans d'existence. Son fondateur, le célèbre homme de Dieu l'évangéliste Paul Dodji Noumonvi, était face à la presse ce samedi 29 octobre 2022 à Notsé.

PAGE 10

## INCLUSION FINANCIERE

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

## Moubarak Latin : symbole de l'impact récent du produit AGRISEF dans les localités non touchées

PAGE 2

## Enseignement supérieur

## Les universités publiques du Togo poursuivent leur repositionnement

Lors du Conseil des ministres du jeudi 27 octobre 2022, les membres du gouvernement togolais ont écouté une communication portant sur le déroulement de l'année universitaire 2021-2022, et les perspectives pour celle de 2022-2023. Cette communication a été présentée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le professeur Majesté lhou Wateba.

PAGE 3



## Education de la paix / Fin du 3ème Forum de la Cedeao

## La triple vertu paix, médiation et tolérance de Lomé portée haut

### ► Appel à soutenir les efforts de prévention et de résolution des conflits menés par le Togo

Le 3ème forum de la Cedeao sur l'éducation à la culture de la paix à travers le dialogue intra et inter religieux a pris fin ce samedi 29 octobre 2022 à Lomé sur une marquante note de reconnaissance, portant la ville hôte, Lomé, « La capitale de la paix ». Au cours de cette rencontre, les acteurs venus des pays de la sous-région ouest-africaine ont accueilli « avec satisfaction la détermination de Lomé à continuer de jouer un rôle primordial au service de la paix en Afrique ». Dans une historique déclaration lue à la fin des travaux...

PAGE 3

## DERNIERES HEURES

### Projet pour optimiser les pratiques des agents de santé et des relais communautaires

Au Togo, un projet va être mis en route pour optimiser les pratiques des agents de santé communautaire (ASC) et relais communautaires (RC).

L'initiative, présentée jeudi 27 octobre par le ministre délégué chargé de l'accès universel aux soins, s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'accès aux services sociaux de base pour tous et l'amélioration de la qualité du système de santé.

Concrètement, il s'agit de renforcer la présence et les actions de ces acteurs, formés spécifiquement pour pouvoir accompagner les populations sur des questions de santé, et qui sont complémentaires aux formations sanitaires. Pour le Togo, l'objectif est notamment d'atteindre un taux de 90% de villages disposant d'agents de santé communautaire formés sur les soins intégrés, avec une proportion d'au moins 40% de femmes mobilisées.

Pour rappel, l'exécutif à travers la feuille de route 2020-2025, s'est engagé à garantir une couverture sanitaire universelle pour toute la population.

Source : [republiquetogolaise.com](http://republiquetogolaise.com)

## Valorisation de la culture

## SITA 8 pour faire briller le textile africain au Togo

Le Togo abrite dans sa capitale, Lomé, la 8ème édition du Salon international du textile africain (SITA 8), du 4 au 6 novembre 2022. Ce rendez-vous de la mode à été officiellement lancé le 28 octobre dernier, lors d'un point de presse, en présence du ministre en charge de la Culture au Togo ...



PAGE 11

	<p><b>SOMMAIRE</b></p> <p>RDC/Diplomatie <b>La RDC expulse l'ambassadeur rwandais de son territoire</b></p>  <p>P4</p>	<p>Banque <b>Le portefeuille pays de la BAD passé en revue</b></p>  <p>P9</p>	<p>Mode <b>Troisième édition de Togo Fashion Awards</b></p>  <p>P11</p>
---	---	---	--

## Echos des bénéficiaires des produits FNFI

# Moubarak Latin : symbole de l'impact récent du produit AGRISEF dans les localités non touchées

*Dans son champ Moubarak Latin saisit d'une main une plante de maïs. Il explique fièrement le processus de la culture du maïs. Une explication claire et concise. Il s'est montré si convaincant qu'on pourrait croire qu'il est sorti d'une école d'agronomie. Mais ce n'est pas le cas. Moubarak Latin a abandonné les études en classe de CP2. Veuf depuis plus d'une décennie, il cultivait son champ pour assurer l'alimentation de ses 5 enfants. Mais, il a eu de la chance. Avec la baisse des taux d'intérêts sur les produits FNFI, il s'est adressé cette année à une IMF et a obtenu un crédit avec le produit AGRISEF du FNFI. « Cette année j'ai pu acheter des engrais pour augmenter la productivité de mon champ », explique-t-il. « Celà a réellement stimulé la croissance de ma plantation. Je pense que cette année je vais vendre du maïs ». Retour sur l'histoire de dame Moubarak Latin*

Le maïs est la céréale la plus cultivée avant le blé et le riz. Dans l'alimentation humaine, le grain de maïs est utilisé sous plusieurs formes. On peut aussi le transformer pour obtenir une gamme variée de produits comme des farines et semoules de maïs. Il intervient également dans l'alimentation animale. C'est donc parce que cette céréale est très convoitée et très consommée par la population locale de Nano dans la préfecture de Tandjouaré que Moubarak Latin fait désormais de sa production et de sa commercialisation, une activité principale. « J'ai grandi dans la production du maïs. Depuis la mort de ma femme, je faisais juste la culture du maïs pour alimenter

mes enfants. Et comme je sais aussi que le maïs constitue l'aliment de base des gens d'ici, ça fait longtemps que je voulais me lancer dans sa commercialisation. » confie-t-il.

C'est avec le produit AGRISEF du FNFI qu'il est entrain de franchir ce cap cette année. Les produits FNFI ont d'énormes incidences sur la vie des ruraux comme Moubarak Latin. Le Fonds collabore avec des IMF, qui prêtent à des bénéficiaires finaux. Des crédits qui permettent aux bénéficiaires de démarrer une AGR et de s'autonomiser. « Je suis très heureux, vraiment très, très heureux quand je vois que ma plantation pousse bien



Moubarak Latin

», déclare Moubarak Latin. « Si je n'avais pas reçu le prêt FNFI, je ne serais pas là où je suis maintenant. J'ai eu 100 000 FCFA et j'ai acheté de l'engrais. J'ai pu également payer des jeunes qui ont labouré mon champ pour me permettre de cultiver sur un plus grand domaine ».

Parce que maîtrisant déjà le secteur, il pense pouvoir évoluer rapidement. Il s'est fixé comme objectif de stocker 10 sacs cette année. Mais il ambitionne

augmenter petit à petit son stock de maïs et surtout de diversifier ses céréales. En plus du maïs, il veut cultiver du riz. Son ultime objectif est de permettre à ses enfants d'avoir tout ce qu'il faut pour une éducation réussie. « Ce prêt va réellement m'aider », explique-t-il. « Si je vends effectivement 10 sacs cette année mes enfants ne vont manquer de rien pour l'école ».

Dans ce secteur, si la gestion post-récolte n'est pas bien

faite, la qualité des céréales diminuera de manière naturelle. Ce qui fait que des agriculteurs ont souvent des pertes. Moubarak Latin a donc la bonne idée de faire du stockage de maïs. Pour continuer son expansion il pense déjà postuler pour le 2ème cycle du produit AGRISEF. Il a d'ailleurs de grands projets. « J'espère que le FNFI continuera à m'aider à aller de l'avant », dit-il, « parce que je sais que je vais réussir. Avec le FNFI je réussirai ».

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC  
Edité par DIRECT MEDIA RCCM  
N° TG\_LOM 2015 B 1045  
BP : 30117 Lomé - Togo  
Tél : (+228) 22 25 02 23 /  
90 15 39 77 / 97 87 12 42  
Facebook: togomatine  
E-mail : atogomatine@gmail.com  
Site web: www.togomatine.tg  
Tw: @togomatine1  
Mson de la Presse: Casier N° 53  
Siège  
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :  
Motchosso Kodolakina  
Secrétaire de rédaction :  
Rachidou Zakari  
Responsable web:  
Carlos Amevor  
Comité de rédaction:  
Françoise Dasilva  
Alexandre Wémima  
Edem Dadzie

Félix Tagba  
Edodji Nadia  
Attipoe Edem Kodjo  
Responsable administrative:  
Gloria Léma Yagla  
Service commercial:  
DIRECT AGENCE  
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:  
Eros Dagoudi  
Imprimerie: Direct Print  
Distribution : TogoMatin  
Tirage : (2000 exemplaires)

## Relations Togo-UE

## Un financement pour la Feuille de route gouvernementale

**Dans le cadre de la Semaine européenne de la diplomatie climatique, et du Document conjoint de programmation (DCP) 2021-2027, le gouvernement togolais et la Délégation de l'Union européenne au Togo ont signé deux importantes Conventions de financement. La cérémonie a eu lieu le vendredi 28 octobre 2022 et a été présidée au nom du président de la République Faure Gnassingbé par le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, Payadowa Boukpassi.**

La signature a été faite par Sandra Ablamba Johnson, ministre, secrétaire générale de la présidence de la République togolaise ; et Joaquin Tasso Villalonga, chef de la Délégation de l'Union européenne au Togo. La première Convention s'élève à 30 millions d'euros et est octroyée sous forme de don. Cet argent sera consacré à la mise en œuvre du Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'agroécologie (PALCC+).

Il va contribuer à une meilleure gestion des aires protégées du parc national Fazao-Malfakassa, d'Abdoulaye et de Togodo-Mono ainsi qu'au renforcement de la résilience des populations riveraines face aux effets du changement climatique. Il est prévu la construction de 11 postes de surveillance dans ces

aires protégées, la réhabilitation de 150 kilomètres de pistes rurales et la construction de 120 kilomètres de pistes rurales y compris les ouvrages de franchissement. L'idée est de faire de ces zones, des sites d'attraction touristique et des pôles de développement socio-économiques. Des formations sont également prévues pour plus de 300 charbonniers et la vulgarisation de plus de 60 000 équipements locaux de cuisson propres efficaces et standardisés.

La seconde Convention de financement, d'un montant de 25 millions d'euros dont 10 millions d'euros au titre de don et 15 millions d'euros sous forme de prêt concessionnel, porte sur le Programme de renforcement des services publics locaux (PRSPL). Elle va contribuer au renforcement des capacités des

collectivités territoriales des chefs-lieux des régions du pays en vue d'une meilleure gestion des déchets solides et liquides. Elle permettra, par ailleurs, l'extension des capacités du Centre d'enfouissement technique (CET) d'Aképe.

Lors de cette cérémonie, le ministre Payadowa Boukpassi a souligné l'importance que revêtent ces deux programmes dont la mise en œuvre permettra d'améliorer significativement les conditions de vies des populations surtout vulnérables.

« La signature des deux Conventions de financement vient à point nommé, au moment où le gouvernement met en œuvre la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 avec pour vision de faire du Togo, un pays en paix et une nation moderne avec

une croissance économique inclusive et durable. C'est le lieu de rendre un vibrant hommage au président de la République, son Excellence monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, pour sa vision éclairée et son leadership sans précédent dans le pilotage

dans la réalisation des projets prioritaires. Pour le chef de la Délégation de l'Union européenne, ces Conventions témoignent de l'engagement de son institution à appuyer le Togo dans les secteurs de la décentralisation et de



Photo de famille des officiels après la signature

des actions de développement du pays », a-t-il précisé.

Le ministre d'Etat Boukpassi a renouvelé la gratitude du gouvernement à l'Union européenne pour le processus de formulation du nouveau programme d'appui budgétaire et son accompagnement

l'environnement. « L'UE sera solidaire au Togo pour relever les défis communs du climat ainsi que ceux qui sont propres aux sociétés en plein essor économique, social et politique », a conclu Joaquin Tasso Villalonga.

Edem Dadzie

## Enseignement supérieur

## Les universités publiques du Togo poursuivent leur repositionnement

**Lors du Conseil des ministres du jeudi 27 octobre 2022, les membres du gouvernement togolais ont écouté une communication portant sur le déroulement de l'année universitaire 2021-2022, et les perspectives pour celle de 2022-2023. Cette communication a été présentée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le professeur Majesté Ihou Wateba.**



Professeur Majesté Ihou Wateba

Il ressort de la communication du professeur Ihou Wateba que l'année universitaire 2021-2022 qui s'achève, a été marquée par la mise en œuvre d'actions qui relèvent des programmes du Plan stratégique, dans le but d'améliorer substantiellement les performances universitaires.

Pour cette année, les deux universités publiques de Lomé et de Kara comptent respectivement 74.472 et 21.979 étudiants. On note 36% de filles parmi ces étudiants reflétant ainsi les résultats des actions menées en amont pour la scolarisation de la jeune fille. Par ailleurs, dans le but de poursuivre l'amélioration du système universitaire, les réformes sont engagées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025 des universités publiques et le développement de leurs infrastructures dans la perspective d'améliorer l'accueil des étudiants.

Ainsi, les universités publiques qui ont été très décriées ces dernières années, se repositionnent comme des acteurs clés dans la formation des élites du pays.

La rédaction

## Education de la paix / Fin du 3ème Forum de la CEDEAO :

## La triple vertu paix, médiation et tolérance de Lomé portée haut

## ► La Communauté internationale appelée à soutenir les efforts de prévention et de résolution des conflits du Togo

**Le 3ème forum de la Cedeao sur l'éducation à la culture de la paix à travers le dialogue intra et inter religieux a pris fin ce samedi 29 octobre 2022 à Lomé sur une marquante note de reconnaissance, portant la ville hôte, Lomé, « La capitale de la paix ». Au cours de cette rencontre, les acteurs venus des pays de la sous-région ouest-africaine ont accueilli « avec satisfaction la détermination de Lomé à continuer de jouer un rôle primordial au service de la paix en Afrique ». Dans une historique déclaration lue à la fin des travaux, les participants ont fait de Lomé, "Capitale de la Paix, de la Médiation, du Dialogue et de la Tolérance". Invitant par voie de conséquence, les Etats, partenaires et « l'ensemble de la communauté internationale de soutenir les efforts de Lomé dans la prévention, la résolution des conflits et la promotion de la paix sur le continent et en Afrique de l'Ouest.**

Au nombre des mécanismes internationaux rappelés par la Déclaration de Lomé, figurent les textes fondamentaux, protocoles et décisions de l'Union africaine sur la promotion de la paix à l'échelle continentale et le Traité révisé de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest signé le 24 juillet 1993 à Cotonou. Précisément, au niveau de l'UA, l'Acte constitutif adopté le 9 juillet 2000 à Lomé, le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité adopté

le 9 juillet 2002 à Durban, l'Agenda 2063 adopté en 2015 et la Décision sur la feuille de route principale des mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique ont été mis en exergue. Tandis que le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité de décembre 1999, a été touché du doigt au niveau de la Cedeao.

Ces textes, ainsi que tous les autres rappelés par la déclaration font écho aux objectifs de cette rencontre

de trois jours, ouverte le 27 octobre dernier. Il s'agit entre autres : d'établir une plateforme de dialogue et de paix, pour une vie harmonieuse entre les communautés et les religions dans l'espace Cedeao, de renforcer les mécanismes de dialogue au sein des communautés, afin de cultiver la compréhension mutuelle, un esprit de tolérance et de coexistence pacifique entre les religions par l'éducation à la culture de la paix.

Clôturant les travaux, le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, Prof. Robert Dussey a déclaré : « Si nos cœurs ne sont pas en paix, si nos esprits ne sont pas en paix et si nos langues ne proclament pas le message de la paix, nous sommes disqualifiés pour parler de la paix dans nos communautés religieuses, dans nos quartiers, dans notre région et dans notre sous-région ». Il a mis un accent particulier sur la nécessité...

Suite à la page 10

## RDC/Diplomatie

## La RDC expulse l'ambassadeur rwandais de son territoire

Après des mois de tensions, la République démocratique du Congo (RDC) accusant le Rwanda de soutenir la rébellion du M23 (pour « Mouvement du 23 mars », une ancienne rébellion tutsi qui avait repris les armes à la fin de 2021), Kinshasa a annoncé, samedi 29 octobre, l'expulsion de l'ambassadeur du Rwanda présent dans le pays.



Tshisekedi et Kagamé

Cette décision a été communiquée à l'issue d'une réunion du Conseil supérieur de défense, présidée par le président congolais, Félix Tshisekedi. Ce dernier avait fait état d'« une arrivée massive d'éléments de l'armée rwandaise » pour appuyer le M23 « en vue d'une offensive générale contre les positions des forces armées » congolaises.

« Il est regrettable que le gouvernement de RDC continue de faire porter au Rwanda la responsabilité de ses propres échecs de gouvernance et de sécurité », ont répondu les autorités rwandaises dans un communiqué dimanche matin, en ajoutant que les forces de sécurité rwandaises à la frontière avec la RDC étaient désormais placées en état

d'alerte.

Samedi, le M23 progressait de nouveau dans l'est de la RDC, s'emparant notamment de deux villes, Kiwanja et Rutshuru-centre, situées sur la route nationale 2 (RN 2), axe stratégique desservant Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu.

Compte tenu de cette offensive, la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco) a annoncé avoir « élevé le niveau d'alerte de ses troupes, déployées pour soutenir les FARDC [les forces armées de la RDC] dans leurs opérations contre le M23 ». « Elle fournit un appui aérien, du renseignement et de l'équipement », a-t-elle précisé sur Twitter.

Un rapport confidentiel de l'ONU, sorti dans la presse en août, pointait une implication du Rwanda auprès du M23 et, cette semaine, un ambassadeur américain aux Nations unies a clairement évoqué « l'aide apportée par les forces de défense rwandaises au M23 ». Le Rwanda dément et accuse en retour la RDC – qui nie elle aussi – de collusion avec les FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda), un mouvement de rebelles hutu rwandais, dont certains impliqués dans le génocide des Tutsi en 1994 au Rwanda.

Plusieurs initiatives diplomatiques ont été lancées pour tenter de surmonter la crise, sans succès jusqu'à présent.

Source : Le Monde Afrique

## Sénégal/Présidence

## Des ONG appellent Macky Sall à renoncer au 3e mandat

Des organisations sénégalaises ont pressé le président Macky Sall, jeudi 27 octobre, de dissiper le doute et de déclarer ouvertement qu'il ne se présenterait pas à sa propre succession en 2024, candidature susceptible selon elles de semer le « chaos ».

Macky Sall, élu en 2012 et réélu en 2019, entretient depuis des mois le flou sur ses intentions, alors que les avis divergent sur sa légitimité à se représenter et que l'opposition promet une résistance farouche s'il franchit le pas. La Constitution stipule qu'un président ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. Mais un certain nombre de voix s'élèvent dans le camp présidentiel pour défendre l'idée d'un troisième mandat en invoquant la révision constitutionnelle de 2016, qui remettrait les compteurs à zéro d'après eux.

Dans une déclaration publiée jeudi, des organisations de défense des droits humains et de la démocratie, comme AfrikaJom ou la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (Raddho), rappellent qu'ailleurs en Afrique, par le passé, le forcing pour un troisième mandat a eu des conséquences « particulièrement tragiques », apparente référence à des précédents guinéen, ivoirien ou même sénégalais. Elles disent vouloir « éviter à notre pays un scénario du chaos ». « Pour nous éviter une telle catastrophe dont les conséquences pourraient être encore plus dramatiques que le bilan de 2012, nous

vous invitons, monsieur le président, à faire une déclaration ouverte pour lever toute équivoque », écrivent-elles, ajoutant : « La limitation des mandats à deux est sans équivoque et définitivement ancrée dans la loi fondamentale. » Elles invoquent les déclarations et les engagements pris par le passé, verbalement ou par écrit, par Macky Sall lui-même.

En 2012, la candidature d'Abdoulaye Wade à un troisième mandat avait provoqué des violences qui avaient fait plusieurs morts. Les ONG soulignent que Macky Sall avait alors combattu le troisième mandat, lutte dont il avait été le « principal bénéficiaire ». Nous « vous invitons solennellement à ne pas présenter votre candidature à l'élection présidentielle de 2024, par respect pour la parole donnée et par respect pour l'interprétation claire et sans équivoque que vous n'avez cessé de donner de notre Constitution », disent-elles.

Le refus d'un troisième mandat a été l'un des mots d'ordre des émeutes de 2021 au Sénégal dans un contexte social et sanitaire tendu.

T.M.

## Burkina Faso/Transition

## Des manifestants réclament le départ des forces françaises du pays

Nouvelle junte, nouvelle manifestation. Cette fois-ci, les manifestants ont un seul objectif clair : faire partir les militaires français de leur territoire. C'est ce qui ressort des propos tenus par un des représentants du mouvement Africa Révolution, sorti le vendredi 28 octobre 2022 dernier, pour dénoncer également la reconduction dans le nouveau gouvernement de certains ministres.

Munis de sifflets et de vuvuzelas, arborant des drapeaux burkinabé et russe, les manifestants ont rallié l'ambassade de France pour dire « non à la présence des forces françaises » : ils accusent la France de jouer un jeu trouble dans la lutte antijihadiste au Burkina Faso.

« Trop c'est trop, nous ne voulons plus de base militaire française au Burkina Faso. Nous exigeons leur départ pur et simple », martèle un responsable du mouvement

Africa Révolution.

Plusieurs brandissaient également des drapeaux de la Russie, pays avec lequel ils ont dit vouloir que leurs nouveaux dirigeants intensifient les relations. « Le peuple veut aller avec la Russie », a dit un manifestant, Richard Bagoro, ajoutant cependant : « on ne veut pas la bagarre avec la France, on n'est pas contre le peuple français ».

A l'ambassade française, une poignée des protestataires a été autorisée à entrer



Des manifestants burkinabé

pour remettre une lettre au diplomate français en poste à Ouagadougou. Ensuite, ils se sont rendus au camp Bila Zagré de Kamboinsin, où se trouvent les forces spéciales françaises et ont également remis une

lettre aux soldats. La lettre fixe aussi un ultimatum de 72 heures aux soldats français pour quitter le pays.

En août dernier, des manifestants avaient également réclamé le départ

de l'ambassadeur de France Luc Hallade du Burkina Faso, ainsi que la fin des accords de coopération avec la France, à l'appel du mouvement M30. Mais les manifestants avaient été réprimés par la junte sous l'ancien chef de la junte, le lieutenant-colonel Damiba.

Les attaques régulières de groupes armés affiliés à Al-Qaïda et au groupe État islamique (EI) ont fait des milliers de morts et provoqué le déplacement de quelque deux millions de personnes depuis 2015. Plus de 40 % du territoire échappe au contrôle de l'État, notamment du côté des frontières avec le Mali et le Niger.

T.M.

Suite et fin de l'annonce publiée dans le numero 1109 du Vendredi 28 Octobre 2022

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

**SIGNIFICATION DE L'ACTE DE CONVERSION DE SAISIE CONSERVATOIRE DE CREANCES EN SAISIE ATTRIBUTION DE CREANCES EN DATE DU 19 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le Vingt-Sept (27) octobre A 16 heures 26 minutes.

A la requête de la Banque SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE (BSIC) NIGER, Société Anonyme au capital social de 11 000 000 000 FCFA, ayant son siège social à Niamey (République du Niger), 34 Avenue du Gountou Yéna, Niamey Bas, Plateau, BP. 12482 Niamey, Tél : +227 20 73 99 01/02/04 immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Niger, sous le numéro NI/NIM/2004/B/452 agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES ci-dessous spécifié ;

Assistée de :

- la SCP MANDELA, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Niger, ayant son siège social à Niamey, 468, Avenue de Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, prise en la personne de son représentant légal, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats ;
- et la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats au Barreau du Togo ayant son siège social à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, Tél : (00228) 22 21 70 63, 01 BP : 968 Lomé 01, représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Agissant en vertu de l'article 83 de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution ;

J'ai

*J'ai Signifié et délaissé en tête de celles des présentes à :*

- la Société WARI, Société Anonyme avec Conseil d'administration, au Capital social de 3 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM) n°RCCM TG-LOM 2015 B1717, Numéro d'Immatriculation Fiscale (IF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège : *La requête relayant pas de domicile ni de résidence connu j'ai conformément à l'article 83 du Code de procédure civile togolais, procédé à l'affichage à la porte principale de l'auditoire du tribunal de Commerce de Lomé et par insertion dans le Journal « TOGO MATIN »*

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

Pour information :

- au Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Lomé, demeurant et domicilié es-au siège dudit Tribunal, où étant et parlant à : *Maria YEMBOATE, Greffier ainsi déclaré qui a reçu copie et me les originaux*

Et de suite à même requête, je l'ai informé que par Acte de conversion de saisie conservatoire de créances en saisie attribution de créances en date du 28 mars 2022, dont copie entière et certifié conforme est laissé en tête de celle des présentes ;

J'ai fait substituer à la saisie conservatoire du 28 mars 2022 pratiquée à la BANK OF AFRICA TOGO S.A pour la créance de deux cent quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent trente-neuf (245 397 439) FCFA, une saisie attribution pour avoir, en vertu de la Grosse du Jugement n°0325/2022 en date du 15 juin 2022 rendu par le Tribunal du Commerce de Lomé, paiement des sommes suivantes :

- la somme principale de	208 430 280 F CFA
- intérêts de droit du 31.08.2022 au 14.10.2022 (4,5%)	1 130 663 F CFA
- provision pour intérêt à échoir (01 mois)	770 907 F CFA
- des frais de recouvrement (15 %)	31 549 778 F CFA
- de la TVA (18%)	5 678 960 F CFA
- Coût de l'exploit de dénonciation du 14.10.2022	30 000 F CFA
- Coût de la vignette de plaidoirie	5 000 F CFA
- Coût du présent exploit	150 000 F CFA

Soit au total (sous réserve des intérêts de retard à échoir et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif), la somme de Deux cent quarante-sept millions sept cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit (247 745 588) francs CFA.

Dont j'ai demandé paiement à concurrence des sommes dont le tiers saisi se reconnaît débiteur ou a été déclaré débiteur envers vous.

Et je lui ai rappelé qu'à concurrence de la créance poursuivie, le présent acte entraîne attribution immédiate de la créance saisie au profit de son mandant.

Et de suite à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai Huissier susdit et soussigné, rappelé à la requête :

5

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

- Qu'elle peut autoriser, par écrit, le créancier à se faire remettre sans délai par le tiers saisi les sommes qui lui sont dues ;
- Que les contestations relatives à cet acte de conversion doivent être soulevées, à peine d'irrecevabilité, dans un délai de quinze jours qui suit la signification de cet acte ;
- Ces contestations doivent être portées devant monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé statuant en matière d'urgence en vertu de l'article 49 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution.

Sous toutes réserves, Et pour qu'elle ne l'ignore,

Je l'ai, étant et parlant comme ci-dessus, informé que le présent exploit annule et remplace celui qui a lui a été signifié les 26 et 27 octobre 2022.

Je lui ai en outre, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de 150 000 F CFA.

L'HUISSIER

6

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

**ACTE DE CONVERSION DE SAISIE CONSERVATOIRE DE CREANCES EN DATE DU 28 MARS 2022 EN SAISIE ATTRIBUTION DE CREANCES**

L'an deux mil vingt-deux et le 11 heures 13 minutes.

A la requête de la Banque SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE (BSIC) NIGER, Société Anonyme au capital social de 11 000 000 000 FCFA, ayant son siège social à Niamey (République du Niger), 34 Avenue du Gountou Yéna, Niamey Bas, Plateau, BP. 12482 Niamey, Tél : +227 20 73 99 01/02/04 immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Niger, sous le numéro NI/NIM/2004/B/452, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES ci-dessous spécifié ;

Assistée de :

- la SCP MANDELA, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Niger, ayant son siège social à Niamey, 468, Avenue de Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, prise en la personne de son représentant légal, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats ci-dessous spécifié ;
- la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 B.P. 968 - Lomé 01, Tél. +228 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Dit et rappelé à :

- la BANK OF AFRICA TOGO S.A dont le siège social est à Lomé, 22 Boulevard de la République, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège, où étant et parlant à : *Maître KOSTOVI-NUMADO Seli, Agent représentant l'entreprise ainsi déclaré qui a reçu copie et me les originaux.*

Qu'une saisie conservatoire a été pratiquée à l'encontre de la Société WARI Société Anonyme avec Conseil d'administration, au Capital social de 3 000 000 000 FCFA, immatriculée au

1

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM) n°RCCM TG-LOM 2015 81717, Numéro d'Immatriculation Fiscale (IF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, suivant procès-verbal de mon ministère en date du 28 mars 2022 :

Que l'Ordonnance n°060-S/2022 rendue le 04 mars 2022 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé précédemment notifié a autorisé la requérante à pratiquer saisie sur les biens meubles corporels et incorporels de la **Société WARI**, Société Anonyme avec Conseil d'administration, au Capital social de 3 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM) n°RCCM TG-LOM 2015 81717, Numéro d'Immatriculation Fiscale (IF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur Général pour avoir paiement de la somme de deux cent quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent trente-neuf (245 397 439) FCFA sous réserves des frais et intérêts à échoir jusqu'au règlement définitif.

Que la requérante a obtenue à la suite de cette saisie une décision exécutoire notamment la **grosse du jugement n°0325/2022 du 15 juin 2022 rendu par le Tribunal du Commerce de Lomé** dont une copie est notifiée au tiers saisi en tête de celle des présentes :

C'est pourquoi je lui fais sommation d'avoir à substituer à la saisie conservatoire de créances en date du 28 mars 2022, une saisie attribution de créances pour avoir, en vertu du titre exécutoire mentionné précédemment, paiement des sommes suivantes :

- la somme principale de	208 430 280 F CFA
- intérêts de droit du 31.08.2022 au 14.10.2022 (4,5%)	1 130 663 F CFA
- provision pour intérêt à échoir (01 mois)	770 907 F CFA
- des frais de recouvrement (15 %)	31 549 778 F CFA
- de la TVA (18%)	5 678 960 F CFA
- Coût de l'exploit de dénonciation du 14.10.2022	30 000 F CFA
- Coût de la vignette de plaidoirie	5 000 F CFA
- Coût du présent exploit	150 000 F CFA

Soit au total (sous réserve des intérêts de retard à échoir et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif), la somme de **Deux cent quarante-sept millions sept cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit (247 745 588) francs CFA**.

Dont je lui ai demandé paiement à concurrence des sommes dont lui-même se reconnaît débiteur envers le saisi.

Et je l'ai informé qu'à concurrence de la créance poursuivie, la demande entraîne attribution immédiate de la créance saisie au profit de ma requérante.

2

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

Et de suite à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai Huissier susdit et soussigné, notifié et remis à la requise : la **Grosse du jugement n°0325/2022 du 15 juin 2022 rendu par le Tribunal de Commerce de Lomé**.

**SOUS TOUTES RESERVES ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE,**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus laissé copies tant de la Grosse du jugement n°0325/2022 du 15 juin 2022 susvisé ainsi que du présent exploit dont le coût est de 60000 Francs, timbres compris.

L'HUISSIER,



SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

**SIGNIFICATION DE L'ACTE DE CONVERSION DE SAISIE CONSERVATOIRE DE CREANCES EN SAISIE ATTRIBUTION DE CREANCES EN DATE DU 19 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le Vingt-Sept (27) octobre à 16 heures 26 minutes.

A la requête de la **Banque SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE (BSIC) NIGER**, Société Anonyme au capital social de 11 000 000 000 FCFA, ayant son siège social à Niamey (République du Niger), 34 Avenue du Gountou Yéna, Niamey Bas, Plateau, BP. 12482 Niamey, Tél : +227 20 73 99 01/02/04 immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Niger, sous le numéro NI/NIM/2004/B/452 agissant poursuites et diligences de son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES ci-dessous spécifié :

Assistée de :

- la **SCP MANDELA**, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Niger, ayant son siège social à Niamey, 468, Avenue de Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, prise en la personne de son représentant légal, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats ;
- et la **SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES**, Société d'Avocats au Barreau du Togo ayant son siège social à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, Tél : (00228) 22 21 70 63, 01 BP : 968 Lomé 01, représentée par son Gérant, Maître Sédjo Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Agissant en vertu de l'article 83 de l'Acte Uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution :

J'ai

*Maître Sédjo Koffi DOGBEAUVU  
Huissier de Justice près le Cour d'Appel de Niamey  
Tribunal de Première Instance de Lomé,  
demeurant au lotissement 144 rue des Capins  
Télé : 00228  
Séoulé*

Signifié et délaissé en tête de celles des présentes à :

- la **Société WARI**, Société Anonyme avec Conseil d'administration, au Capital social de 3 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM) n°RCCM TG-LOM 2015 81717, Numéro d'Immatriculation Fiscale (IF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège : *la requête n'ayant pas de domicile ni de résidence connus, j'ai conformément à l'article 87 du Code de Procédure civile togolais, procédé à l'affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé et par insertion dans le journal TOGOMATIN*

2

SCP DBA/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

Pour information :

*le 27/10/2022  
Maître YEMBOATE Sougblan*

- au Greffier en Chef du Tribunal de Commerce de Lomé, demeurant et domicilié es-au siège dudit Tribunal, où étant et parlant à : *Maître YEMBOATE, Greffier* ainsi déclaré qui a reçu copie et mis la signant

Et de suite à même requête, je l'ai informé que par Acte de conversion de saisie conservatoire de créances en saisie attribution de créances en date des 22, 23, 24 et 25 mars 2022, dont copie entière et certifié conforme est laissé en tête de celle des présentes,

J'ai fait substituer à la saisie conservatoire des 22, 23, 24 et 25 mars 2022 pratiquée à la **BANK OF AFRICA TOGO S.A pour la créance de deux cent quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent trente-neuf (245 397 439) FCFA**, une saisie attribution pour avoir, en vertu de la **Grosse du jugement n°0325/2022 du 15 juin 2022 rendu par le Tribunal du Commerce de Lomé**, paiement des sommes suivantes :

- la somme principale de	208 430 280 F CFA
- intérêts de droit du 31.08.2022 au 14.10.2022 (4,5%)	1 130 663 F CFA
- provision pour intérêt à échoir (01 mois)	770 907 F CFA
- des frais de recouvrement (15 %)	31 549 778 F CFA
- de la TVA (18%)	5 678 960 F CFA
- Coût de l'exploit de dénonciation du 14.10.2022	30 000 F CFA
- Coût de la vignette de plaidoirie	5 000 F CFA
- Coût de l'acte de conversion	150 000 F CFA

Soit au total (sous réserve des intérêts de retard à échoir et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif), la somme de **Deux cent quarante-sept millions sept cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit (247 745 588) francs CFA**.

Dont j'ai demandé paiement à concurrence des sommes dont le tiers saisi se reconnaît débiteur ou a été déclaré débiteur envers vous.

Et je lui ai rappelé qu'à concurrence de la créance poursuivie, le présent acte entraîne attribution immédiate de la créance saisie au profit de son mandant.

Et de suite à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai Huissier susdit et soussigné, rappelé à la requise :

2

SCP D&A/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

- Qu'elle peut autoriser, par écrit, le créancier à se faire remettre sans délai par le tiers saisi les sommes qui lui sont dues ;
- Que les contestations relatives à cet acte de conversion doivent être soulevées, à peine d'irrecevabilité, dans un délai de quinze jours qui suit la signification de cet acte ;
- Ces contestations doivent être portées devant monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé statuant en matière d'urgence en vertu de l'article 49 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution.

Sous toutes réserves,  
Et pour qu'elle ne l'ignore,

Je l'ai, étant et parlant comme ci-dessus, informé que le présent exploit annule et remplace celui qui a lui a été signifié les 26 et 27 octobre 2022.

Je lui ai en outre, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie du présent exploit dont le coût est de 60.000 F CFA.

**L'HUISSIER**



3

ORIGINAL

**ACTE DE CONVERSION DE SAISIE CONSERVATOIRE DE CREANCES EN DATE DES 22,23, 24 ET 25 MARS 2022 EN SAISIE ATTRIBUTION DE CREANCES**

L'an deux mil vingt-deux et le 2022 le 20 jour de Novembre à 11 heures 15 minutes ;

À la requête de la Banque SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE (BSIC) NIGER, Société Anonyme au capital social de 11 000 000 000 FCFA, ayant son siège social à Niamey (République du Niger), 34 Avenue du Gountou Yéna, Niamey Bas, Plateau, BP. 12482 Niamey, Tél : +227 20 73 99 01/02/04 immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Niger, sous le numéro NU/NIM/2004/8/452, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAOU & ASSOCIES ci-dessous spécifié ;

Assistée de :

- la SCP MANDELA, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Niger, ayant son siège social à Niamey, 468, Avenue de Zarmakoy, BP 12 040 Niamey, prise en la personne de son représentant légal, laquelle élit domicile au siège de la SCP DOGBEAOU & ASSOCIES, Société d'Avocats ci-dessous spécifié ;
- la SCP DOGBEAOU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, site à Lomé, 482, Rue Adabawere, 01 B.P. 968 - Lomé 01, Tél. +228 22 21 70 63, représentée par son Gérant, Maître Sédjo Koffi DOGBEAOU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

Par Double Signature : +228 22 21 70 63  
Ministre de Justice et le Procureur Général et le Tribunal de Première Instance de Lomé,  
domicile en Lomé -Bis, 181 rue des Cygnes  
Lomé - Bénin  
Togo

Dit et rappelé à :

- la BANK OF AFRICA TOGO S.A dont le siège social est à Lomé, 22 Boulevard de la République, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié es-qualité audit siège, où étant et déclaré par Dame Kodjovi - NIUMABO Sèlé, Agence Départementale de Lomé, Agence ainsi déclarée qui a reçu copie de cet acte et en a fait la notification.

6

SCP D&A/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

Qu'une saisie conservatoire a été pratiquée à l'encontre de la Société WARI, Société Anonyme avec Conseil d'administration, au Capital social de 3 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM) n°RCCM TG-LOM 2015 B1717, Numéro d'Immatriculation Fiscale (IF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège, suivant procès-verbal de mon ministère en dates des 22, 23, 24 et 25 mars 2022 ;

Que l'Ordonnance n°082-S/2022 rendue le 21 mars 2022 par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé précédemment notifiée a autorisé la requérante à pratiquer saisie sur les biens meubles corporels et incorporels de la Société WARI, Société Anonyme avec Conseil d'administration, au Capital social de 3 000 000 000 FCFA, immatriculée au Registre du Commerce et du crédit mobilier (RCCM) n°RCCM TG-LOM 2015 B1717, Numéro d'Immatriculation Fiscale (IF) : 1000576133, ayant son siège social à Lomé, Rue des Sarrasins Abové, représentée par son Directeur Général pour avoir paiement de la somme de deux cent quarante-cinq millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent trente-neuf (245 397 439) FCFA sous réserves des frais et intérêts à échoir jusqu'au règlement définitif.

Que la requérante a obtenue à la suite de cette saisie une décision exécutoire notamment la grosse du Jugement n°0325/2022 du 15 juin 2022 rendu par le Tribunal de Commerce de Lomé dont une copie est notifiée au tiers saisi en tête de celle des présentes ;

C'est pourquoi je lui fais sommation d'avoir à substituer à la saisie conservatoire de créances en date des 22,23, 24 et 25 mars 2022, une saisie attribution de créances pour avoir, en vertu du titre exécutoire mentionné précédemment, paiement des sommes suivantes :

- la somme principale de	208 430 280 F CFA
- intérêts de droit	
du 31.08.2022 au 14.10.2022 (4,5%)	1 130 663 F CFA
- provision pour intérêt à échoir (01 mois)	770 907 F CFA
- des frais de recouvrement (15 %)	31 549 778 F CFA
- de la TVA (18%)	5 678 960 F CFA
- Coût de l'exploit de dénonciation du 14.10.2022	30 000 F CFA
- Coût de la vignette de plaidoirie	5 000 F CFA
- Coût du présent exploit	150 000 F CFA

Soit au total (sous réserve des intérêts de retard à échoir et autres frais à venir jusqu'au règlement définitif), la somme de Deux cent quarante-sept millions sept cent quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit (247 745 588) francs CFA.

Dont je lui ai demandé paiement à concurrence des sommes dont lui-même se reconnaît débiteur envers le saisi.

Et je l'ai informé qu'à concurrence de la créance poursuivie, la demande entraîne attribution immédiate de la créance saisie au profit de ma requérante.

7

SCP D&A/SKD/RKD/AH Procédure de recouvrement

Et je l'ai informé qu'à concurrence de la créance poursuivie, la demande entraîne attribution immédiate de la créance saisie au profit de ma requérante.

Et de suite à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai huissier susdit et soussigné, notifié et remis à la requise : la Grosse du Jugement n°0325/2022 du 15 juin 2022 rendu par le Tribunal de Commerce de Lomé.

**SOUS TOUTES RESERVES  
ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE,**

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus laissé copies tant de la Grosse du Jugement n°0325/2022 du 15 juin 2022 susvisé ainsi que du présent exploit dont le coût est de 30.000 Francs, timbres compris.

**L'HUISSIER**



## Débat

J'ai fait la connaissance d'une dame, Akoélé sur Facebook (dans un groupe WhatsApp). On s'amusait tellement que nous nous sommes tombés fou amoureux l'un de l'autre. Notre relation dure depuis 7 mois. C'est une femme attentionnée. Je lui fais souvent des dépôts sur son compte T-money et des gigas malgré qu'on ne se soit jamais vus. Hier, je lui ai demandé si on pouvait se rencontrer. Elle m'a dit qu'elle était à Vogon et elle souhaiterait que j'aille passer quelques jours avec elle là-bas. J'ai demandé à ma femme de me faire ma valise, que j'allais à Vogon pour une formation. Quand j'ai pris ma valise, elle (ma femme) m'a accompagné jusqu'à la gare Agbalepédogan. Au moment de prendre place à bord du car, je me retourne pour l'embrasser et lui dire combien je l'aime. C'est alors qu'elle s'approche de mon oreille et me dit d'une voix très douce: "Bébé, Akoélé de Vogon, c'est moi. Comment tu me trouves?" Et elle m'a tourné le dos pour arrêter un taxi pour la maison. Tchiiiiiaaaa, depuis là je ne sais quoi faire avec mon sac à dos. Je suis dépassé. Je continue mon voyage sur Vogon ou je retourne à la maison ?? Aidez moi. Je suis encore à la gare.

## Blagues

Un femme en colère est capable de parler pendant 5h de temps et dire à la fin "je préfère me taire"

Si un étudiant achète du haricot et réclame beaucoup d'huile, fouiller le il a gari (farine) sur lui.

Si tu veux pas AVC, évite les filles de 1998 à 2005, sinon tu seras à la fois copain, papa et ONG. Koooooo bb j'ai faim, je n'ai plus habit, mon caleçon est perdu, mon vania est perdu, ils ont volé mon bic à l'école, je veux me tresser...

## Photo du jour

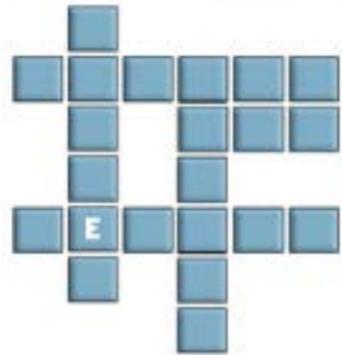


Légendez et commentez la photo ci-dessus

Lequel des 12 réservoirs va se remplir en premier?



## MOTS FLECHES



## Consigne:

Complétez les cases suivantes pour retrouver les mots:  
Tomate, Renard, Bottes, Poules

PHARMACIES DE GARDE ( LOME )  
du 24 au 31 /10/ 2022

ABRAHAM	AGOÈ-LOGOPÉ	22 50 10 00
A DIEU LA GLOIRE	LÉGBASSITO	9326 36 00
APOTHEKA	KEGUÉ	22 61 57 57
BETANIA	TOTSI-GLENKOMÉ	22 43 89 40
BETHEL	RTE D'ADIDOGOMÉ	22 25 23 70
CHARITE	CEG D'AGOÈ-NYIVÉ	22 25 12 60
CHATEAU DEAU	BE	22 21 57 51
CITRUS	ATTIÉGOU	91 59 86 68
DENIS	AGOE KOVÉ	93 084640
DES APOTRES	AKODESSEWA	22 27 11 98
DES ECOLES	ADIDOGOMÉ	22 51 75 75
DES ROSES	VAKPOSSITO	22 37 38 12
CENTRE	FACE SGGG	22 21 83 30
EL-NISSI	APÉDOKOÉ	9973 39 32
EL SHADAI	ESTAO	22 51 44 25
EL-SHAMMAH	AMADAHOMÉ	22 46 93 50
EMMAUS	BAR SOLIDARITÉ	22 40 25 04
ENOULI	AGBALEPEDOGAN	22 25 90 68
ESPERANCE	NYÉKONAKPOÉ	22 21 01 28
FRATERNITE	HEDZRANAWÉ	22 26 81 55
GBOSSIME	MARCHÉ GBOSSIMÉ	22 22 5050
HOPITAL	CHU-TOKOIN	22 20 08 08
HOSANNA	ADIDOGOMÉ	22 51 50 49
ISIS	NUKAFU GAPKPOTO	23 36 95 65
LA FLAMME DAMOUR	AGODEKE	22 45 70 14
LA GRACE	AGIP AGOÈ	22 25 91 65
MISERICORDE	BE-KPOTA	23 38 47 62
LE DESTIN	BAGUIDA	22 41 15 41
LE GALIEN	ADIDOADIN	22 51 71 71
LE ROCHER	AGOE ZONGO	92 3006 56
MAELYS	BÉ KPOTA	22 27 60 19
MAGNIFICAT	AFLAO SAGBADO	22 56 43 20
MATHILDA	LOMÉGAN - ODEF	22 51 15 34
NELLYS	KLÉMÉ AGBOKPANOU	92 01 11 00
NOTRE DAME	HEDZRANAWO	22 42 74 04
NOTRE DAME DE LOURDES	AGOÈ	22 44 01 01
REGINA PACIS		+22822 45 98 58
ST ANTOINE	1048, AV. LIBÉRATION	22 21 29 64
STE RITA	DOULASSAMÉ	22 20 90 16
ST ESPRIT	AGOÈ-NYIVÉ	22 40 29 06
ST PHILIPPE	SANGUÉRA	90 67 33 24
TCHEPSON	TOGBLÉKOPÉ	22 42 94 41
VOLONTAS DEI	AVÉDJI	22 36 00 95
YEM-BLA	258, AV. AKÉI	22 26 76 51
ZOSSIME	ZOSSIMÉ	70 46 26 64

## Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

## Les bons plans et les bonnes adresses à Lomé

## BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHEQUE NATIONAL: Quartier Admi Tel: 22 21 04 10

CENTRE CULTUREL LOYOLA Quartier Agoè en face Camps FIR, Tel: 90 64 80 77

INSTITU FRANÇAIS DE LOME: Quartier Administratif; Tel: 22 23 46 60 / 22 23 46 65

## LIBRAIRIE

GRAIN DE PENSEE: 30, bvd du 13 janvier Tel: 22 22 32 43

LIBRAIRIE BON PASTEUR: Quartier Assiganto Avenue Sylvanus Olympio Tel: 22 22 26 66

LIBRAIRIE BONNE SEMENCE: Quartier Avé Maria, Avenue du 30 Août

LIBRAIRIE STAR: Quartier Bénéglato, rue du lac Togo Tel: 22 22 74 83

## ESPACES CULTURELS

CENTRE BRIN DE CHOCOLAT: Quartier kodjoviakopé; Tel: 22 20 06 59 / 90 04 32 86

CENTRE CULTUREL: DENYIGBAN; Quartier St Joseph, rue Anima Tel: 22 41 98 16

CENTRE CULTUREL: LOYOLA; Quartier Agoè Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédrzanawo Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédrzanawo Tel: 22 42 12 07

## MANNEQUINAT &amp; HÔTESSE

ALLURE MODE AGENCE; Tel: 99 22 04 62

CHALLENGE AGENCE; Tel: 92 27 91 66

## SALLE DE CINEMA

HARMONIE SIGNATURE: Résidence de la caisse Tel: 22 26 12 55

CANAL OLYMPIA: Tokoin Gbadago Tel: 98 34 83 52

CINEMA GREENFIELD: Quartier Tokoin hôpital Tel: 22 21 12 55

## AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca  
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel; Communication, Location d'espaces, Conseils, Wedding Planner et Décoration  
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54  
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

## SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE: (Atikoumé; juste à côté de l'UTB

RAMCO: (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)

LE CHAMPION SUPER MARCHÉ: (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

## FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR: (Juste en face du Super Marche Le Champion)

MARCHE DE GOYI SCORE: (Juste en face du Super Marché RAMCO)

PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA: (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

## DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT: Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919

COURS DE CAPOEIRA: Salle GYM TONIC.

Tél: 90 79 79 90

COURS DE ZUMBA: HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»;

Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30

COURS DE ZOOMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME);

Tél: 90 30 38 75

CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine);

Tél: 90 15 39 87

SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra); Tél: 91 70 61 86

## AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)

Tél: 22 40 04 99

## COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoé, 15 78; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli ) Tél: 22 21 68 51

EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)

FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage)

Tél: 22 21 24 96

TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68

SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

## OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV: Tél. 22 20 13 20

TOGO CELLULAIRE: Tél. 22 22 66 11

TOGO TELECOM: Tél. 22 21 47 14

## SANTÉ GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA; Tél: 22 23 46 77

CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37

CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77

CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01

CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68

HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat  
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

## OU MANGER ET DORMIR A LOME?

RESTAURANT LE TABLIER (Qtier Cacavéli, Bd de la Kara, 2è ruelle à droite après pharmacie Shalom venant de Bodjona)

Tél: (00228) 91 36 23 66 / 96 96 80 80

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30

HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé); Tél: 22 61 30 63

LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

## MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»

Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30

BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72

GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoé, Avenue Joseph Strauss);

Tél: 90 04 76 60

GYM FIL «O» PARC (Agoè Nyivé); Tél: 22 35 18 28

GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida); Tél: 22 71 49 70

## Banque

## Le portefeuille pays de la BAD passé en revue

Un atelier de validation des conclusions de la revue du portefeuille de la Banque africaine de développement (BAD) au Togo, au titre de l'année 2022 s'est tenu vendredi 28 octobre à Lomé. Les travaux ont permis d'évaluer les projets financés par l'institution au Togo.



Des participants

Au cours de la période sous-revue, les interventions de la BAD ont porté sur le renforcement du cadre institutionnel et le développement économique à travers le financement des projets dans les secteurs comme les transports, le social, l'énergie, l'agriculture avec un accent particulier sur la gouvernance.

En détails, la Banque a financé des projets comme les agropoles pour l'amélioration de la productivité et des rendements agricoles, le développement des industries de transformation agro-alimentaires et le développement de l'agriculture à haute valeur ajoutée. Elle a aussi contribué à la réhabilitation des routes et la protection côtière avec

pour objectif l'amélioration de l'intégration régionale et la résilience climatique des infrastructures et des populations en zone côtière. En ce qui concerne l'énergie, elle soutient le Togo pour l'atteinte d'un taux d'accès à l'électricité de 75% de la population à l'horizon 2025. Dans le secteur social, ses appuis concernent des projets relatifs à l'employabilité et l'insertion des jeunes, l'inclusion financière des femmes vulnérables et l'intégration de la formation. La BAD a financé plusieurs autres projets notamment le Programme de soutien pour la crise alimentaire avec 3,43 milliards FCFA, le programme d'urgence PURS (Programme d'urgence pour la région des Savanes) avec 851,37 millions FCFA, le Projet d'assainissement dans la

région de Sokodé pour un don de 787,12 millions de FCFA et le projet pour l'entrepreneuriat des jeunes pour l'investissement dans les chaînes de valeurs créatrices d'emplois, doté d'une enveloppe de 27,32 milliards de FCFA, avec une portion don de 4,45 milliards FCFA prévu pour la présentation au conseil d'administration avant la fin de l'année 2022.

« La qualité du portefeuille est un élément important dans la détermination du montant des ressources à allouer à chaque pays au niveau de la Banque. Depuis près de dix-huit mois, à travers les initiatives du gouvernement et de la Banque qui se traduisent par l'organisation des réunions périodiques de revue du portefeuille, nous observons une amélioration encourageante de la performance de notre portefeuille auprès de la Banque », a déclaré le ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya. Le portefeuille de la BAD au Togo compte 17 projets actifs dont 12 projets nationaux, 4 projets régionaux et 1 projet dans le secteur privé pour un montant total de 202,12 milliards de FCFA, avec un taux de décaissement global de 61,5%.

Félix Tagba

## Agriculture

## L'Uemoa lance bientôt son système d'information agricole régional

La commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) va officiellement lancer son Système d'information agricole régional (SIAR). La cérémonie est prévue pour le vendredi 4 novembre 2022 prochain à Ouagadougou.



Des agriculteurs

Cette rencontre permettra de donner une bonne visibilité à ce Système d'information agricole régional. Il sera présenté aux experts des Etats membres ainsi qu'aux différents acteurs. Le Système d'information agricole régional de l'Uemoa est un instrument de pilotage de la Politique agricole de l'Union (PAU) adoptée en 2001 par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement. Son rôle principal est de fournir des informations sur l'état des systèmes agricoles et alimentaires de la région. L'objectif est de faciliter un meilleur pilotage des interventions à tous les niveaux (local, national et régional).

Selon la commission de l'Uemoa, « le Système d'information agricole régional permet spécifiquement de stocker, d'organiser les données et d'informer sur le secteur agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Tout en fournissant un accès libre aux données et informations concernant le secteur de l'agriculture, le SIAR facilite la sortie des données et des informations agricoles et sur la sécurité alimentaire sous plusieurs formats ».

Ainsi, le Système d'information agricole régional permettra de centraliser les informations sur le secteur agricole des pays membres de l'Union notamment, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Ceci permettra de déterminer les forces et faibles de l'agriculture pour une meilleure planification, mais aussi de capitaliser sur les expériences qui marchent dans certains Etats.

F.T.

## Cybersécurité

## Internet society et IPNET Institute of Technology sensibilisent sur l'importance du chiffrement

Dans le cadre de la Journée mondiale du chiffrement célébrée chaque 21 octobre, le chapitre togolais d'Internet society (ISOC) et IPNET Institute of Technology ont organisé vendredi 28 octobre à Lomé un forum. L'initiative a permis de sensibiliser des participants sur l'importance du chiffrement.

La Journée mondiale du chiffrement s'est tenue cette année sous le thème : « e cryptage de bout en bout nous protège tous, c'est pourquoi nous devons le protéger ». Initiée depuis 2020, c'est la première fois qu'elle est célébrée au Togo. L'objectif pour les organisateurs est de mutualiser les efforts pour sensibiliser et plaider pour un chiffrement de bout en bout au Togo et dans le monde.

Auprogrammedesactivités,

la découverte des métiers de la cybersécurité, des discussions sur le thème "l'informatique quantique, une menace pour la cybersécurité ? D'un point de vue du chiffrement", les opportunités d'ISOC Togo etc.

« Le chiffrement c'est le mécanisme pour assurer la confidentialité de l'information. Or la confidentialité de l'information est un service clé en sécurité informatique », a déclaré Pawou Batana,

directeur d'IPNET Institute of technology. Le Forum qui a aussi réuni des étudiants de cet institut a permis de susciter en eux l'envie d'explorer ce secteur.

« Un chiffrement fort est un élément fondamental de notre sécurité en ligne et hors ligne et permet aux populations de communiquer avec d'autres personnes en toute sécurité et en toute confidentialité. Le cryptage de bout en bout (end-to-end : E2EE) est également l'étalon-



Photo famille avec des participants

or de la sécurité dans un monde où de plus en plus d'activités quotidiennes se déroulent en ligne », a précisé Edem Amegakpo, président d'ISOC Togo.

La Journée mondiale du chiffrement a été initiée par la Coalition globale de chiffrement.

Félix T.

## Education de la paix / Fin du 3ème Forum de la CEDEAO Suite de la page 3

... de cultiver la compréhension mutuelle, l'esprit de tolérance et la coexistence pacifique entre les religions, à travers l'éducation à la culture de paix.

Trois jours durant, la rencontre a fédéré dans un seul et même temple, Lomé donc, des leaders religieux de diverses croyances, religions et cultures dont le représentant de

cheikh Serigne Babacar Sy Mansour Khalife général des Tidiane du Sénégal ; Mgr Edward Tamba Charles, archevêque de Freetown de la Sierra Leone ; Nana Kobina Nketsia V, chef suprême

de la région traditionnelle d'Essikado, Ghana et des dirigeants politiques et institutionnels sans oublier le ministre d'État, Payadowa Boukpepsi du Togo. Elle a été co-organisée avec la

Commission de la CEDEAO au Togo, et placée sous le thème « Communautés, extrémismes violents et cohésion sociale en Afrique de l'Ouest ».

TM

### Culture de la paix

## Le Togo défendra et portera loin la Déclaration du Forum de Lomé

**Du 27 au 29 octobre 2022 s'est tenu à Lomé la capitale togolaise, le 3e Forum de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) sur l'éducation à la culture de la paix à travers le dialogue interreligieux. La rencontre avait pour thème : « communauté, extrémisme violent et cohésion sociale en Afrique de l'Ouest ». À la fin des travaux, Lomé a été reconnue comme capitale de la paix, de la médiation, du dialogue et de la tolérance.**



Photo de famille des officiels à la fin du forum

Les participants ont fait des recommandations, des propositions contenues dans une Déclaration dite de Lomé. Les recommandations concernent le gouvernement, la Cedeao, les communautés et les partenaires techniques et financiers. Le document a été signé par toutes les parties prenantes.

Il est demandé à la Cedeao d'accompagner les Etats membres dans l'élaboration des politiques nationales de développement des espaces frontaliers au fin de la résilience des communautés face à l'extrémisme violent ; mettre en place une stratégie multi-acteurs (religieux, femmes, jeunes), dans la lutte contre l'extrémisme violent. En ce qui concerne les

communautés, il faut créer des espaces de dialogue en leur sein et entre elles dans l'optique d'un vivre ensemble harmonieux et pacifique ; valoriser les moyens endogènes de prévention, de gestion et de résolution des conflits qui sont en cohérence avec les exigences de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme.

« Je me réjouis de l'engouement

véritablement suscité par les différentes présentations et les discussions qui se sont ensuivies, particulièrement dans les panels. Je voudrais rassurer l'ensemble des participants quant à la volonté de la Cedeao à examiner et à mettre en œuvre les recommandations pertinentes quoi qu'il en soit », a indiqué la professeure Saar Fatou Sow, Commissaire de la Cedeao.

« Je voudrais réitérer l'engagement et la détermination de son Excellence monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, président de la République togolaise, en faveur des valeurs de paix, de concorde et de respect mutuel. En adoptant la Déclaration du Forum de Lomé, vous venez de donner aux leaders politiques de l'Afrique de l'Ouest, un puissant instrument politique de premier plan, qui orientera leurs actions dans la mise en œuvre d'une vision holistique d'une implication

plus grande de l'ensemble des acteurs dans la promotion de la culture de la tolérance et de la coexistence pacifique au sein des communautés religieuses dans l'espace Cedeao », a pour sa part déclaré le professeur Robert Dussey, ministre togolais des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togoais de l'Extérieur.

« Je voudrais ici réaffirmer l'engagement du président de la République togolaise à faire sienne cette déclaration du forum de Lomé et à la défendre auprès de ses pairs pour renforcer les mécanismes de dialogue au sein des différentes communautés, favoriser surtout la compréhension mutuelle, l'esprit de tolérance, la coexistence pacifique, et le vivre ensemble », a ajouté le chef de la diplomatie togolaise.

Edem Dadzie

### Religion

## Jubilé de porcelaine au Camp de prière « Jésus est la solution » de Dodji Noumonvi

**Le camp de prière "Jésus est la solution", installé à Kpové dans la préfecture de Haho célèbre ses 20 ans d'existence. Son fondateur, le célèbre homme de Dieu l'évangéliste Paul Dodji Noumonvi, était face à la presse ce samedi 29 octobre 2022 à Notsé.**

Plusieurs jours seront consacrés à la célébration avec à la clé une grande célébration prévue pour se tenir le 12 novembre 2022 prochain dans les locaux du centre de prière à Kpové.

Selon l'homme de Dieu, des séances de prière sont programmées dans les centres annexes « Jésus est la solution » à Lomé comme dans les autres villes du Togo. Déjà mardi 8 novembre, le ton sera donné avec des séances de prière dans les annexes. Les prières ont lieu de 18h à 20h 30 et le Jeudi 10 novembre au soir, ce sera la fin. Une fois terminée, les missionnaires vont tous participer à la grande célébration « le vendredi 11 novembre 2022 dans le camp à Kpové », précise-t-il avant de notifier que chaque soir des séances de prière seront au rendez-vous et le samedi 12 novembre 2022 de 9h à 12h sera consacré à la célébration du grand événement du jubilé

de porcelaine à Kpové.

"Nous allons témoigner notre reconnaissance à Dieu avec des chansons, des prières, des adorations et suivra le message de reconnaissance et après nous allons prier et remercier Dieu pour ses actions de grâces" ajoute-t-il.

### 20 ans du centre, la reconnaissance de Paul Noumonvi à Dieu pour les œuvres accomplies

« Je voudrais préciser que ce n'est pas les 20 ans d'existence de mon ministère, mais 20 ans pour notre centre de prière Jésus est la solution. Parce que j'ai commencé mon ministère depuis 1995. J'étais à Lomé où j'ai dirigé une église pendant deux ans avant que Dieu ne me recommande de quitter Lomé pour venir à Kpové. Cela m'a été vraiment difficile mais j'ai finalement obéi à la voix de Dieu. Dans les difficultés durant ces 20 ans nous avons jugé bon de témoigner



notre reconnaissance à Dieu, de remercier Dieu pour les œuvres qu'il a accompli au milieu de nous" a fait savoir l'homme de Dieu, tout en déclarant que durant les 20 ans, le parcours n'a pas été facile, lorsque je suis revenu et j'ai commencé le ministère dans le village de Kpové... », reconnaît l'apôtre insistant que tout ceci n'a été possible que par la grâce de Dieu,

Il faut dire que le centre accueille pour ses programmes journalier et mensuel, plusieurs milliers de fidèles. Des fidèles qui

viennent de partout au monde notamment de l'Europe des Etats Unis de l'Asie et plusieurs pays d'Afrique. Le camp dispose des logements gratuits, un établissement scolaire qui intègre une école, un lycée général et technique.

Le centre de prière dispose d'un grand temple qui accueille plus de 10.000 personnes et 200 cellules pour accueillir les malades mentaux et enregistre 208 serviteurs qui travaillent dans le centre et dispose d'une chaîne de télévision.

Le Camp de prière de Kpové a une annexe à Cotonou au

Bénin. Le centre accueille des centaines de malades mentaux dont plusieurs recouvrent guérisons. La guérison des malades mentaux sans médicament ni tisane, des femmes stériles qui ont été fécondées et qui ont eu des enfants, des guérisons de diabète, de cancer, etc. sont entre autres divines très surprenantes sur ce parcours de Paul Dodji Noumonvi, né à Kpové-marché, issu d'une famille chrétienne, tapissier de profession. Et depuis quelques années, Dieu se sert de lui pour ses œuvres.

TM

## Octobre rose

### Les femmes de l'OTR sensibilisées

**Dans le cadre de la célébration d'octobre rose, au Togo, l'Office togolais des recettes (OTR) a organisé pour ses employés, une séance de sensibilisation sur le cancer du sein. Les activités se sont déroulées le 28 octobre 2022 au siège de l'Office à Lomé.**

Selon les chiffres avancés par les responsables de l'activité, au Togo, le cancer du sein représente 27,1%

à prévenir l'apparition de ces maladies ou à les détecter de façon précoce, il est institué au cours du mois d'octobre

sensibiliser les femmes sur ces fléaux.

Pour sa première édition 2022, l'Office togolais des



**Aperçu des participantes**

et celui du col de l'utérus 11,2%. Pour remédier à cette situation et aider les femmes

une campagne dite "octobre rose" qui est basée sur une communication destinée à

recettes (OTR), à travers l'Association des femmes de l'OTR en collaboration

avec l'association FemSansCancer (FSC), a décidé de procéder à une sensibilisation sur le cancer du sein et du col de l'utérus à l'attention du personnel féminin, vendredi dernier.

La sensibilisation a été animée par l'infirmière de l'OTR en collaboration avec deux médecins gynécologues, notamment docteur Komlan Alessi Andele, gynécologue obstétricien au CHU Sylvanus Olimpio et docteur Essi Pedro-Ayaovi, gynécologue obstétricienne à la clinique Floréal de Lomé.

L'activité a permis de faire prendre conscience aux agents de l'OTR de la nécessité d'adopter des gestes simples de prévention et leur donner une occasion de se faire dépister. Spécifiquement, les femmes ont été édifiées à travers des communications orientées vers les structures médicales appropriées, pour un dépistage précoce, afin de briser le silence sur les cancers féminins.

Au sortir de l'activité, les résultats attendus sont entre autres la réduction de la mortalité, l'augmentation de la productivité de l'entreprise, la promotion du bien-être au travail et l'appropriation des bons gestes à adopter pour la prévention du cancer du sein et du col de l'utérus.

« Cette activité de sensibilisation et d'échange nous a véritablement réjouis. Nous connaissons mieux les techniques de faire notre auto dépistage, l'autopalpation des seins. Gracielles aux responsables de l'OTR et aux formateurs », a exprimé Mlle Juliette, participante et employée à l'OTR.

D'après les responsables de l'activité, le cancer du sein est la première cause de décès par cancer chez la femme. Chaque année, plus de 58 459 femmes sont diagnostiquées, dont plus de 3 000 ont moins de 40 ans dans le monde.

**Attipoe Edem Kodjo**

## Valorisation de la culture

### SITA 8 pour faire briller le textile africain au Togo

**Le Togo abrite dans sa capitale, Lomé, la 8<sup>e</sup> édition du Salon international du textile africain (SITA 8), du 4 au 6 novembre 2022. Ce rendez-vous de la mode a été officiellement lancé le 28 octobre dernier, lors d'un point de presse, en présence du ministre en charge de la Culture au Togo et du commissaire général de l'événement.**

Ayant pour vocation la promotion du textile africain, la 8<sup>e</sup> édition du SITA est placée sous le thème « Industrie du pagne en Afrique : innovation et intelligence collective au service de l'autonomisation des femmes et des jeunes ».

Plusieurs activités sont prévues au menu du SITA 8. Ce sont entre autres, la formation en e-commerce pour les femmes et les jeunes togolais prévue du 31 octobre au 04 novembre 2022; la parade des pays participants en tenues traditionnelles qui se tiendra le 4 novembre. Sont inclus dans la cérémonie officielle d'ouverture; l'exposition vente des produits issus du textile pendant les 3 jours du salon; les défilés de mode grand public ouvert à tous pendant 2 nuits. Il est également prévu la conférence internationale qui rassemble les acteurs de notoriété du textile et des décideurs pour réfléchir sur les questions d'actualité concernant la filière autour du thème de la 8<sup>e</sup> édition. La fin de l'événement sera marquée

par la nuit du coton, prévue le 6 novembre. C'est une soirée qui sera dédiée aux acteurs les plus méritants de l'édition 2022, de la filière textile et aux partenaires du SITA.

Selon Abdoulaye Mossé, commissaire général du SITA, « En termes d'organisation, cette édition est la plus aboutie au regard de l'importance que le pays accorde à la culture et à la qualité de la collaboration qui a été construite à la suite des 4 séjours effectués en terre togolaise par le Commissariat général du SITA. Après les fructueuses séances de travail avec les ministères concernés et sous le leadership du président de la République togolaise, Faure Gnassingbé, nous pouvons dire que nous sommes à un niveau très satisfaisant de l'organisation. Nous sommes donc certains d'offrir une belle fête de la culture au regard du travail qui est en train d'être abattu par le comité international d'organisation sous la supervision de l'État togolais. Les retombées du SITA pour

le Togo sont multiples. Mais les principales retombées sont la visibilité à l'échelle africaine et internationale, les effets socioéconomiques, la découverte de ses potentialités artistiques, culinaires et d'accueil ».

Au total, il y aura des intervenants venus de 40 pays, 4 stylistes par pays et 10 stylistes pour le Togo, pays hôte, 30 mannequins dont 10 du Togo et 20 internationaux avec une affluence de 400 participants.

« Nous produisons du coton, nous savons le transformer, mais est-ce que nous sommes présents au chaînon final de notre produit. La plus-value est de pouvoir être sur toute la chaîne de la production du coton, de la transformation jusqu'à la consommation qui veut dire porter les vêtements en coton faits chez nous », a dit lors du lancement, le ministre de la Culture et du Tourisme, Pierre Lamadokou. D'après le patron de la Culture togolaise, « La vision du chef de l'État est claire. Le Togo



ambitionne de faire du secteur du textile l'un des leviers de l'économie nationale du pays. D'où, la création de la Plateforme industrielle d'Adétikope (PIA) dont l'essentiel des activités est la transformation du coton. Aujourd'hui, le Togo s'est saisi du SITA pour conforter le positionnement du pays dans le développement du secteur du textile. Il est nécessaire que tout le pays se mobilise autour de cet événement qui permettra in fine d'aider au perfectionnement des artisans et artistes qui travaillent déjà sur la transformation du coton.», a exhorté le ministre Lamadokou.

Le SITA est une initiative de jeunes africains qui croient en la créativité des africains et en leur capacité à développer des chaînes de valeur capables d'impulser le développement économique du continent. Il s'agit de la création d'une passerelle entre les différents acteurs du textile, de l'habillement et de l'ameublement en Afrique.

Le SITA depuis sa création en 2009 est un rendez-vous du donner et du recevoir au service des peuples africains en général et des acteurs de la filière coton et textile en particulier.

**Attipoe Edem Kodjo**

# Offrez-vous la Fibre Togocom

à seulement  
**10.000 FCFA**  
et profitez du meilleur de l'internet !

**SUPER  
PROMO**



**119/888**

En agence / commercial itinérant

## La Fibre

Offre soumise à conditions.  
Frais d'accès fibre à 10.000 FCFA  
au lieu de 25.000 FCFA.  
Promo valable jusqu'au 30 septembre 2022

**Avancer. Pour vous. Pour tous.**

togocom.tg   



**Togocom**